Envoyé en préfecture le 17/04/2025 Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le

ID: 056-215600321-20250410-2025_035-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNE DE CAMPENEAC

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à vingt heures et quatre minutes, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation: 28 mars 2025.

<u>Présents</u>: RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre - LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - DRAGON Sandra - ALIX Mathilde - MOUNIER Benoit - MAHIEUX Jérémy - DELOURME Jean-Pierre - PICARD Laurence - DENIS Stéphane - GRANDVALLET Chantal - DELERUE David - PONGERARD Pascale.

<u>Absents excusés</u>: WHITE Cécile ayant donné procuration à Sandra DRAGON, JUGEL Stéven ayant donné procuration à Chantal LARGEAU, MORIN DIEGO Isabelle ayant donné procuration à Mathilde ALIX.

Secrétaire de séance : Pascale PONGERARD.

Nombre de conseillers:

En exercice: 19 Présents: 16 à 20h24

Présents : 16 à 20h24 Votants : 19 à 20h24

Le guorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2025/35

Objet: Subvention 2025 à l'association « U.N.C.-A.F.N. ».

Pour l'année 2025, l'association « U.N.C.-A.F.N. » a déposé un dossier de demande de subvention pour mener à bien ses actions.

Association	BP 2024	Proposition BP 2025
U.N.CA.F.N.	140.00 €	140.00€

M. Jean-Pierre DELOURME, membre de l'association, quitte la salle et ne participe pas au vote. M. Stéven JUGEL, membre de l'association qui a donné son pouvoir à Mme Chantal LARGEAU, ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, il est procédé à un vote donnant les résultats suivants :

Présents: 14 Votants: 17 Pour: 17 Contre: 0 Abstention: 0 Majorité absolue : 9 Suffrages exprimés : 17

Envoyé en préfecture le 17/04/2025 Reçu en préfecture le 17/04/2025 Publié le

ID: 056-215600321-20250410-2025_035-DE

Au vu des résultats, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Accorder une subvention d'un montant de 140 € à l'association « U.N.C.-A.F.N. ».
- **Dire** que les crédits sont inscrits au budget 2025.

Pour copie conforme

Hania RENAUDIE, Maire,



Pascale PONGERARD, Secrétaire de séance.